LA PLAINE DES PALMISTES

Affaire 06-211026

Subventions complémentaires aux établissements publics administratifs pour l'année 2026

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 14 octobre 2026 et que le nombre de membres en exercice étant de 29, le nombre de présent(s) est de : 18

Absents : 4

Procurations : 06

Total des votes : 25

Secrétaire de séance : Mhedi MAURER

LE MAIRE,

Johnny PAYET

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE-DES-PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 21 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six **le VINGT-ET-UN OCTOBRE** à **DIX-HUIT HEURES** le Conseil municipal de La Plaine-des-Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

PRÉSENTS :
PAYET Johnny Maire
THIBURCE Héliette 4ème adjointe
RIVIERE Alain 5ème adjoint
DALLEAU Gina 6ème adjointe
PAYET Mickael 7ème adjoint
MOGALIA Mélissa 8ème adjointe
ALBUFFY Sonia Conseillère Municipale
LEFLEM Bernard Conseiller Municipal
MAILLOT Béatrice Conseillère Municipale
BERGAMME Henriette Conseillère Municipale
FONTAINE Wilfrid Conseiller Municipal
FOSSY Bernard Conseiller Municipal
LAURET Blandine Conseillère Municipale
JUSTINE Victorien Conseiller Municipal
PARIEL Myriam Conseillère Municipale
DIJOUX François Conseiller Municipal
BOYER Annie Claude Conseillère Municipale
MAURER Mhedi Conseiller Municipal
CANDASSAMY Emilie Conseillère Municipale

ABSENT(S) :
ARZAL Sophie Conseillère Municipale
JISTA Elian Conseiller Municipal
ROCHETAING Roseline Conseillère Municipale
AZOR Frédéric Conseiller Municipal

PROCURATION(S) :
FAUSTIN Jean Yves 1er adjoint à PAYET Mickael
IGOUFE Sabine 2ème adjointe à PAYET Johnny
DAMOUR Jean Claude 3ème adjoint à RIVIERE Alain
JULIE Willy Conseiller Municipal à LEFLEM Bernard
PROBST Emmanuelle Conseillère Municipale à MOGALIA Mélissa
BALASSY Reine Claude Conseillère Municipale à PARIEL Myriam

Publicité faite le 30/10/2026

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20261021-DCM06-211026-DE
Date de télétransmission : 29/10/2026
Date de réception préfecture : 29/10/2026

Affaire 06-211026

Subventions complémentaires aux établissements publics administratifs pour l'année 2026

Le Maire rappelle, qu'après le vote du budget primitif, le Conseil municipal avait délibéré pour attribuer les subventions suivantes aux établissements publics administratifs communaux (DCM 16-160426 du 16 avril 2026) :

Etablissements	Montant de la subvention
Caisse des Ecoles	54 000,00
CCAS	756 000,00
TOTAL	**810 000,00**

Sous l'effet de la réduction progressive des contrats Parcours Emplois Compétences (PEC), ces deux établissements voient leurs missions évoluer et organisent la pérennisation de certains contrats liés à l'action sociale et à l'accompagnement socio-éducatif.

Pour la Caisse des Ecoles (CDE), le choix est fait de progressivement en faire un établissement public de plein exercice, en charge de porter la politique éducative communale. Depuis la rentrée scolaire, les recrutements liés aux affaires scolaires sont portés par cet établissement. L'objectif est le transfert complet du personnel des écoles au sein de la CDE à compter du 1er janvier 2027. Sur le même modèle que celui en vigueur pour le CCAS, une convention d'objectifs et de moyens sera conclue prochainement avec la CDE.

Afin de contribuer aux actions respectivement portées par les deux établissements publics communaux, il est proposé d'attribuer les deux subventions complémentaires suivantes

Etablissements	Montant de la subvention complémentaire 2026
Caisse des Ecoles	81 000,00
CCAS	150 000,00
TOTAL	**231 000,00**

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** les termes du présent rapport,
- **APPROUVE** le montant de la subvention complémentaire attribuée à la Caisse des Ecoles pour l'année 2026, pour un montant de 81 000,00 euros,
- **APPROUVE** le montant de la subvention complémentaire attribuée au CCAS pour l'année 2026, pour un montant de 150 000,00 euros,
- **APPROUVE** l'imputation de ces dépenses au chapitre 65,
- **AUTORISE** le maire, ou en son absence, l'élu délégué, à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents

Pour copie conforme,
Le Maire,

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES * 11 RÉUNION 11 *

Johnny PAYET

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20261021-DCM06-211026-DE
Date de télétransmission : 29/10/2026
Date de réception préfecture : 29/10/2026